

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 octobre 2023

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

Étaient présents : P. MIKULA – S. GMEINDL - M. MORCHIPONT – E. DUMINY - S. FUGALDI (arrivé à 18h10) – A. PAMELARD – G. PETIAU - L. MONARD – T. FIQUET.

Était absent : P. BEAL

Étaient absents excusés : A. MARCANT – G. RAVEZ - O. PREUX – I. BRABANT.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 10
De votants : 13

Les conseillers ci-après avaient délégué leurs mandats à M. MORCHIPONT – P. MIKULA – S. GMEINDL.

Un scrutin a eu lieu, Mme T. FIQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023,
- Convention de financement relative au séjour avec le PHARE,
- Recrutement d'un agent public au titre d'une activité accessoire,
- Convention de mise à disposition du terrain de football Marcel Morchipont,
- Convention d'occupation du domaine public – Société On Tower France,

Questions diverses,

Informations :

- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques santé dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG59,
- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG59,

A AJOUTER :

- Acquisition du bien 13 rue de l'église

1 – Approbation du procès – verbal du 12 septembre 2023

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Convention de financement relative au séjour avec le PHARE

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention concernant le remboursement des frais liées à l'organisation de la vie quotidienne lors du séjour de vacances du 18 au 26 février 2023 à Valmeinier, avancés par l'ACSRV. Le montant total des frais pour la Commune s'élève à 6 614.50€. Dans le cadre d'un appel à projet de la Préfecture du Nord pour la découverte des sports d'hiver en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il a été accordé une subvention de 10 666€ soit 5 333€ par structure. Après déduction, le reste à charge de la Commune s'élève à 1 281.50€.

Voté à l'unanimité

3 – Recrutement d'un agent public au titre d'une activité accessoire

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir le recrutement d'intervenants pour animer l'ACM du 23 au 27 octobre 2023. Cette activité pourrait être assurée par un agent public, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, la condition d'y être autorisé par son employeur principal. L'assemblée décide de recruter un agent public au titre d'une activité accessoire pour assurer les tâches d'animation pendant l'ACM d'octobre du 23 au 27 octobre 2023 à 35 heures par semaine, rémunéré sur la base de 1 716.91€ équivalent temps plein mensuel, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire.

Voté à l'unanimité

4 – Convention de mise à disposition du terrain de football Marcel Morchipont

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention établie entre la Commune et le Club de football du FC de Quarouble. Cette dernière a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Commune du terrain et des équipements y appartenant. La Commune mettra à disposition les équipements à compter du 23 octobre 2023 au 30 juin 2024.

Voté à l'unanimité

5 – Convention d'occupation du domaine public – Société On Tower France

Par contrat de bail en date du 17 septembre 2018, la Commune a mis à disposition de Free Mobile des emplacements dans l'emprise de l'immeuble, sis rue de l'église à Vicq, susvisé aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie. Dans le cadre d'un partenariat avec la société On Tower France, Free Mobile lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligations pour le site objet de la convention, ainsi que les infrastructures passives. La société On Tower propose une convention d'occupation du domaine public pour le compte de l'opérateur téléphonie SFR pour une durée de douze années.

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer les conditions particulières de la convention d'occupation du domaine public avec la société On Tower France à compter du 17 octobre 2023 pour une durée de douze années.

Voté à l'unanimité

6 – Acquisition du bien 13 rue de l'église

Monsieur Le maire expose à l'assemblée que l'immeuble cadastré section B n°389, situé 13 rue de l'église est à vendre.

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 55000€ et signer tous les documents nécessaires à la vente de cet immeuble,

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques santé et prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclu par le CDG59,

Monsieur Le Maire propose :

- Prévoyance : 10€ par mois et par agent
- Mutuelle : 15€ par mois et par agent

Un projet de délibération sera présenté au Comité Social Territorial avec les montants ci-dessus pour validation.

La séance est levée à 18h26.

**Le Maire,
Jean-Charles DULION.**